

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 7 MAI 2026

Del2026-05-24

Date de la convocation : 30 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés : 1
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur M. MIOMANDRE Mickaël, Maire.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. – THIVOLET D. – MOREL P. - BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. - JURINE T. – REBOUX A. – DE OLIVEIRA F.– REY M. – GAUDIN S. - ARTHAUD V. – PÉPIN L.

ABSENT EXCUSE : Monsieur RICO S. (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Magali TRICAUD

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT):

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des impôts en date du 29 septembre 2016, portant création de la Communauté d'Agglomération Loire Forez ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Loire Forez en date du 21 avril 2026 fixant la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat, comme suit :

- 1 représentant pour les communes de moins de 5 000 habitants ;
- 2 représentants pour les communes de plus de 5 000 habitants et moins de - 10 000 habitants ;
- 3 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Considérant qu'il convient de désigner le conseiller municipal amené à représenter notre commune au sein de cette commission,

Le Conseil Municipal décide :

- **De désigner Mme Magali TRICAUD, adjointe, comme membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 7 mai 2026

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Certifiée exécutoire par la transmission
au Préfet le 11/05/2026



La secrétaire de séance,
Magali TRICAUD

